Voulez-vous plaire et trouver un époux ?
Au fin Congo, belles, parfumez-vous.

Chronique Locale

ROUBAIX

EN COLLECTIVISME

Il est très suggestif, le jugement rendu dans l'affaire : *Un éboueur contre la ville de Roubaix*, et dont le *Journal de Roubaix* a publié les considérants dans un de ses derniers numéros.

Il s'agit, on le sait, d'un ouvrier de l'ébouage, congédié sans motif, après 21 ans de service. Quand nous disons sans motif, ce n'est pas exact: l'ouvrier avait refusé de porter des bulletins au nom du citoyen Carrette, lors des dernières élections cantonales.

L'ébueur ainsi mis à pied brutalement, n'ayant pu obtenir sa quinzaine de prévenance, a assigné M. le maire de Roubaix devant le juge de paix des cantons Est et Ouest. Celui-ci a condamné le citoyen Carrette :

« Attendu, dit le jugement, que le demandeur (Desmazure) réclame à la ville de Roubaix une somme de soixante francs pour le salaire d'une quinzaine de travail à lui dû en trente-et-un juillet dernier, et une somme de cinquante-deux francs, représentant le salaire d'une autre quinzaine de travail du premier au quinze août, et ce, à titre de prévenance pour avoir été brusquement congédié le vingt-sept juillet, « parce qu'il avait refusé de porter des bulletins aux dernières élections cantonales du vingt-et-un juillet. »

» Attendu que des débats, il résulte que Desmazure a été remercié sans motif plausible par M. le Maire de la ville de Roubaix, ou son chef de service.

» Que Desmazure était occupé à l'ébouage depuis de longues années — 21 ans — qu'il était payé à la quinzaine et qu'en employé du même service renvoyé, il y a environ huit ans, dans des conditions semblables, a reçu une quinzaine à titre d'indemnité de prévenance ;

» Qu'il est donc juste de faire droit à la demande et d'allouer à Desmazure outre les soixante francs qui lui sont dus pour salaire d'une quinzaine de travail effectif, que la ville de Roubaix reconnaît lui devoir, mais qu'il n'a pas touchés, une somme de « cinquante-deux francs », représentant le salaire d'une seconde quinzaine, cette dernière somme à titre d'indemnité de prévenance, soit un total de « cent douze francs ».

» Attendu que la partie qui succombe doit être condamnée aux dépens.

» Par ces motifs, jugeant en premier ressort et contradictoirement.

» Condamnons M. Carrette, en sa dite qualité de maire de Roubaix, à payer à Desmazure la somme de « cent douze francs » pour les causes susdites.

» Le condamnons en outre aux intérêts judiciaires et aux dépens de l'instance, liquidés à vingt-six francs soixante-dix centimes, non compris le coût du présent jugement et de *ses suites*. »

Voilà un nouvel exemple de la tyrannie collectiviste. On pourrait, depuis 1892, en citer bien d'autres.

Et ce sont les amis de M. H. Carrette, c'est M. Carrette lui-même, qui à chaque instant, parlent de l'intolérance patronale ! Depuis qu'ils sont à la Mairie, les révolutionnaires agissent en véritables despotes. C'est en terrorisant les malheureux employés municipaux; c'est en les embrigadant dans des syndicats, des comités, des groupes, qu'ils en font leurs hommes, leurs agents électoraux.

Le premier devoir des ouvriers de la ville, sous le règne des Carrette, Lepers et Bailleul, c'est de travailler constamment à l'élection des gros bonnets de l'Hôtel-de-Ville; le fonctionnement des services municipaux vient en second lieu.

N'oubliez pas que ce sont les contribuables qui paient les frais de cette propagande forcée.

Ces pauvres ouvriers doivent choisir : devenir militant collectiviste, ou crever de faim.

On comprend que de cette façon la municipalité puisse recruter un noyau de partisans acharnés.

Ah ! la fraternité socialiste, quelle affreuse blague !

N'importe, si tous les ouvriers ou employés municipaux lésés dans leurs droits, se mettaient en tête de demander satisfaction à la justice, c'est cela qui augmenterait joliment encore le déficit du budget !...

L. R.

UNE CONFÉRENCE A LA « MUTUELLE NADAUD ». — Pour fêter le deuxième anniversaire de *sa fondation*, et, en *même* temps, à l'occasion du tirage de sa tombola, l'excellente société « la Mutuelle Nadaud » organise une conférence, qui aura lieu, dimanche prochain 3 novembre, à quatre heures et demie, sous la présidence de M. Édouard Roussel, conseiller général. C'est M. Achille Rousseau qui prendra la parole. Après la conférence, un punch réunira les membres honoraires et les membres actifs.

Tous les sociétaires de « la Mutuelle Nadaud » se feront un plaisir d'aller écouter M. Achille Rousseau.

UN INCENDIE DANS UNE MANSARDE. — Mercredi soir, vers six heures, le feu a pris dans une chambre mansardée servant d'atelier, chez M. Paul Bollet, cabaretier-fripier, rue Pierre-de-Roubaix.

Les flammes furent aperçues par des voisins qui donnèrent l'alarme. Peu après, les pompiers arrivaient avec leur matériel, mais déjà tout danger était conjuré. Les premiers secours avaient été organisés par les agents de police Dupont, Vatin, Duhamel, Minet et Dénay, et grâce à leur activité, on était parvenu rapidement à se rendre maître du feu.

Du bois et des étoupes, valant plusieurs centaines de francs ont été brûlés. Il y a assurance. L'eau a occasionné des dégâts plus importants à l'immeuble, qui est la propriété de M. Masurel, négociant en déchets, Grande-Rue.

Dès le premier signal, MM. Squivée et Grimaldi, commissaires de police, étaient arrivés rue Pierre-de-Roubaix. La cause de cet incendie est jusqu'à présent ignorée; personne n'était allé dans la mansarde depuis l'heure du dîner.

FUNÉRAILLES. — Le club dramatique « Peu Banal » a accompagné, lundi, à sa dernière demeure, M. Louis Vanmansaert, un de ses membres fondateurs, qui a été enlevé à l'âge de 17 ans. Une délégation de la fanfare de trompettes « Les Enfants du Nord » se trouvait dans l'assistance.

Le président d'honneur du club « Peu Banal », M. Georges Thys, a prononcé, sur la tombe, un discours dans lequel il a parlé des qualités du défunt et lui a adressé un dernier adieux au nom des membres du Club.

UN SOLDAT EN ABSENCE ILLÉGALE. — Un cavalier du 21 dragons, en détachement à Aire-sur-la-Lys, Arthur Dumortier, âgé de 23 ans, était revenu en permission chez ses parents, rue de la Blanche-Porte, 62 à Tourcoing. Mercredi matin, se trouvant en absence illégale, il s'est rendu à la caserne de gendarmerie de la rue des Arts. Il sera ramené à Aire-sur-la-Lys par les soins de la gendarmerie.

LES VOLS DE NUIT. — Des rôdeurs ont commis un méfait, rue de l'Epeule, dans la nuit de mardi à mercredi. Le matin, M. Félix Deschamps, cabaretier au numéro 34 de cette rue, s'est aperçu qu'un carreau de la vitrine avait été brisé et que des voleurs étaient entrés par là dans son estaminet. Il est fort probable qu'ils ont été dérangés par un passant, car ils n'ont enlevé que deux statuettes en faïence et un pot-à-fleur. M. Lecomte, commissaire de police de la rue des Arts, a été informé de ce vol.

UN VOL SUR UNE VOITURE a été commis, mardi après-midi, rue Nain. La voiture de M. Emile Roussel, teinturier-apprêteur, stationnait dans cette rue tandis que le domestique, M. Gustave Dorpe, demeurant rue du Tonkin, 22, à Croix, était chez un client. A son retour, il constata qu'une pièce de tissu d'une longueur de 64 mètres lui avait été enlevée sur sa voiture. Il a déposé une plainte au commissariat de police du 1er arrondissement.

UN ENFANT QUI SE BRISE LA JAMBE. — Dans la journée de mercredi, M. le docteur Dubar a fait admettre à l'Hôtel-Dieu, un petit garçon de quatre ans, Cyprien Dupire, demeurant rue de Lannoy, cour Dufermont, 2, qui s'était fracturé la cuisse gauche en tombant, près du domicile de ses parents, en jouant avec des enfants de son âge.

UNE SOMME DE 175 FRANCS VOLÉE, RUE DU MOULIN. — Un cabaretier, M. Alphonse Degrève, demeurant rue du Moulin, 8, a constaté, mercredi matin, la disparition d'une somme de 175 francs, qui était déposée dans un des meubles du rez-de-chaussée de son habitation. La victime de ce vol ne sait sur qui porter ses soupçons; elle a déposé une plainte au commissariat de police de la rue des Arts.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — L'un des mouleurs de la fonderie de M. Napoléon Martin, s'est blessé à la jambe gauche en tombant. M. le docteur Lepers a examiné l'ouvrier, Emile Delchambre, âgé de 19 ans, demeurant rue des Cinq-Voies, à Tourcoing, et lui a ordonné vingt-cinq jours de repos.

— Au peignage de MM. Léon Allart et Cie, deux ouvriers ont été blessés pendant leur travail : l'un, Léon Renard, trieur, âgé de 24 ans, demeurant rue Saint-Louis, s'est fait un effort en soulevant une balle de laine ; l'autre, Gustave Desrumaux, peigneur, âgé de 27 ans, demeurant rue de l'Hospice, 5, a été blessé au pied droit par la chute d'un pot. Huit jours de repos ont été prescrits à chacun des ouvriers par M. le docteur Druesne.

— Un tisserand, Louis Verpraet, âgé de 27 ans, demeurant rue Larochefoucaud, travaillant pour le compte de MM. Henry Tétrynck et fils, fabricants, s'est blessé à l'épaule droite en soulevant une ensouple. M. le docteur Lepers lui a ordonné quinze jours de repos.

— Dans l'atelier de construction de MM. Meyer et Boquillon, l'un des mécaniciens, Joseph Burgrave, âgé de 23 ans, demeurant rue de la Guinguette, cour Delattre, s'est blessé à l'épaule gauche en soulevant un rouleau en fer. Quinze jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Lepers.

— Au peignage de l'Epeule, l'un des ouvriers, Auguste Scamps, âgé de 20 ans, demeurant rue de Lille, a eu l'index droit écrasé par son métier. Un mois de repos lui a été prescrit par M. le docteur Lepers.

ENTERREMENTS DU JEUDI 31 OCTOBRE 1901. — Mme Achille Welcomme, née Louise Faidherbe, dix heures, église St-Antoine-de-Padoue. — Mme Henri Coucke, née Stéphanie Poppe, neuf heures et demie, église Saint-Martin.

Cours de Harpe Pleyel Location et vente de Harpes et Pianos, conditions avantageuses, chez Marcelli, 3, rue du Bois. 94507

BEURRE D'OOTSCAMP, frais, à 4 francs le kilogramme ; salé, en motte de 2 kilogrammes, à 3 fr. 80 le kilogramme.

Mme CHOMBART-PAYEN, 7 et 9, rue du Bois, Roubaix. Confections pour dames et enfants. Fourrures, Jupes, Jupons et Corsages, Jaquettes et Collets, Bonneterie, Lingerie, Cravates et Foulards.

AGENDAS POUR 1902, en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*. 94391

Communications

ROUBAIX. — Chevaliers de la Fourchette. — Répétition générale jeudi, 31 courant, à neuf heures, pour le concert du 10 novembre ; l'amende sera appliquée aux absents.

—— Cœcilia Roubaisienne. — Répétition générale, samedi 2 novembre, à neuf heures très précises du soir. Présence indispensable pour tous ; mise au point des chœurs qui seront exécutés le 16 novembre, à la Mairie.

—— Fanfare des trompettes l'« Ancienne ». — Répétition générale jeudi 31 courant, à neuf heures très précises. A la suite de la répétition, on prendra une décision pour le lendemain, jour de la Toussaint, au sujet d'une visite au cimetière.

WASQUEHAL. — Chorale « les Amis Réunis ». — Les sociétaires sont priés d'assister à la répétition générale qui aura lieu le jeudi 31 courant, à huit heures et demie précises pour la messe de la Toussaint. Présence indispensable.

CROIX

VOL A BEAUMONT. — Un vol a été commis dans la nuit du 29 au 29 courant, à la briqueterie Lehoucq, à Beaumont. Divers outils et vêtements appartenant à des terrassiers, d'une valeur de 61 francs, ont disparu. On soupçonne comme auteur de ce larcin, un ouvrier qui a disparu la même nuit, après quatre jours seulement de travail. Une enquête est faite.

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Jean Vancoolen, 19 ans, journalier, rue de Metz, occupé à la mégisserie Masurel et Caen, a eu le pied gauche serré entre le plancher et le monte-charge.

— Charles Dentier, 65 ans, occupé comme journalier à l'usine Holden, s'est piqué à la cheville gauche.

— Paul Seynave, 33 ans, encolleur au tissage Charles Lamblin, rue du Creusot, s'est blessé à la main main droite en voulant décaler un engrenage.

— Jules Denutte, 29 ans, conducteur de voitures à la teinturerie Renard Raquet, s'est fait une entorse au pied gauche en descendant de voiture.

LA LOI GRAMMONT. — Un charretier, Emile Loquet, 22 ans, demourant à Tourcoing (Blanc-Seau), au service de MM. Delebois et Wilbrun, rue de la Gare, à Croix, a été l'objet d'un procès-verbal pour violences envers son cheval.

WASQUEHAL

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni, mercredi soir, à sept heures et demie. L'ordre du jour était peu chargé. Une question personnelle, soulevée par M. Picavet, adjoint, a donné lieu à un violent incident qui pour un rien, eût pu dégénérer en pugilat. Le maire, invité par la préfecture à rétablir MM. Montaigne et Ameye dans leurs fonctions de délégués au Bureau de bienfaisance, a pris la tangente et s'est contenté de maintenir la délibération par laquelle MM. Mille et Barbieux avaient été nommés en place des premiers. On trouvera, d'autre part, le compte rendu de la séance.

LEERS

VOL D'UNE BROUETTE. — Une brouette, d'une valeur de 15 francs, a été dérobée à M. Louis Desobry, tisserand, à la Petite-Frontière. Celui-ci a porté plainte à la gendarmerie de Wattrelos, qui a ouvert une enquête.

LYS

LE JUBILÉ. — Demain, jour de la Toussaint, commenceront les exercices du jubilé pour la paroisse. Plusieurs prédicateurs prendront la parole pendant tout le temps que durera ce jubilé. A l'avenir, les deux premières messes du dimanche seront dites à six heures et à huit heures ; la grand'messe à dix heures.

HEM

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — Dans la fabrique de pannes de M. Dujardin, fils, à l'Hempempont, un ouvrier carreleur, Th. Clément, âgé de 22 ans, demeurant au Petit-Lannoy, est tombé et s'est contusionné le coude gauche. M. le docteur Coubronne lui a prescrit huit jours de repos.

FLERS-BOURG

LA MESSE DE DÉPART DES CONSCRITS sera célébrée, dimanche prochain, à dix heures, en l'église de Flers-Bourg.

ASCQ

UNE ARRESTATION POUR VOL A LA GARE. — Mardi soir, vers huit heures moins un quart, M. Charles Brenvart, chef de la gare d'Ascq, se trouvait sur le quai, au moment de l'arrivée du train n° 2661 venant d'Orchies, lorsqu'il fut rejoint par le conducteur de ce train, M. Dubois, qui lui amenait un individu qu'il disait avoir surpris au moment où il s'emparait d'un panier de fleurs artificielles dans le fourgon de queue. L'homme fut gardé à vue dans le bureau des employés, et bientôt le garde-champêtre Mulliez, que l'on était allé prévenir, mit le voleur au violon municipal. C'est un marchand de légumes de Toufflers, âgé de 50 ans, nommé Jules Dubus. Mercredi matin, le garde-champêtre, en vertu d'un réquisitoire de M. le maire d'Ascq, l'a conduit à la gendarmerie de Lannoy et, de là, on l'a transféré à Lille. Le conducteur Dubois, qui fait le service de Somain à Lille, est allé, dans cette dernière ville faire sa déposition auprès du commissaire spécial de cette gare.

ANNAPPES

LES EXERCICES DE LA MISSION se succèdent en l'église d'Annappes avec le même succès qui a caractérisé ceux de la première semaine. La communion générale des hommes et jeunes gens aura lieu demain matin, jour de la Toussaint ; des messes seront dites à six heures et à sept heures et demie ; la grand'messe de dix heures sera suivie de la quatrième procession du jubilé ; les vêpres seront chantées à deux heures et demie. Samedi, service solennel pour les trépassés, à huit heures. Dimanche prochain, clôture de la mission. La grand'messe de dix heures sera chantée à l'intention des jeunes soldats appelés prochainement sous les drapeaux.

A l'occasion des FÊTES de la TOUSSAINT,

une Magnifique PRIME est offerte pour tout achat d'une Confection, pour tout achat de tissus pour Costume,

Le Jeudi 31 Octobre,
Le Vendredi 1er Novembre,
Au PALAIS DES NOUVEAUTÉS
32, Grande-Rue, ROUBAIX.
Entrée Libre. 94629

AVIS. — Trente années d'exercice dans l'art dentaire ont fait de M. Polack un des dentistes les plus expérimentés pour l'extraction des dents sans douleur et pour le remplacement des dents qu'il pose d'une façon merveilleuse et perfectionnée, à des prix très modérés; aussi M. Polack voit-il chaque jour sa clientèle grandir. — Consultations tous les mardis et vendredis, rue Inkermann, 56, à Roubaix, et à Lille, rue du Priez, 9, les lundis et mercredis toute la journée, et le dimanche jusqu'à midi. 93072

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*
(Maison à Tourcoing, rue Carnot, 5)
Exécution rapide et soignée d'Impressions en tous genres.
Typographie et Lithographie. — Outillage moderne et perfectionné. — Prix modérés.

Plantes vénéneuses, Couronnes, Lallemand-Dubar, 31, Grande-Rue.

LES MANIFESTATIONS

à l'occasion de la Toussaint

LE 1er NOVEMBRE
A ROUBAIX

L'Union des Sociétés Patriotiques et militaires nous prie d'insérer la communication suivante :

« Le 1er novembre renouvellera, cette année, la manifestation en l'honneur des soldats morts pour la Patrie.

« L'Union des Sociétés Patriotiques militaires, ira en corps avec les drapeaux, déposer une couronne sur leur tombe.

« Réunion des Sociétés, rue Pauvrée, à dix heures et demie. »

Nous recevons les autres communications qui suivent :

—— « La Roubaisienne ». — Comme chaque année, notre société municipale se rendra en corps le jour de la Toussaint au cimetière et déposera une couronne sur la tombe des soldats morts pour la défense de la Patrie.

—— L'« Ancienne ». — Les membres de la société de gymnastique l'« Ancienne » sont priés d'assister à la manifestation de la Toussaint. Réunion au local, à dix heures très précises (heure militaire). La sortie étant obligatoire, l'amende de 1 franc sera appliquée très rigoureusement à toute absence non motivée par écrit et à toute excuse non valable. Les membres de l'instruction militaire sont également priés d'y assister en uniforme.

—— Société de secours mutuels des Anciens sous-officiers français. — La Commission rappelle aux sociétaires qu'à l'occasion de la fête de la Toussaint, il y aura, au cimetière de Roubaix, une manifestation patriotique, organisée par l'Union des sociétés d'anciens militaires, à la mémoire des soldats morts pour la Patrie. La Commission espère que tous les sociétaires, « sans exception », se feront un devoir d'y assister. Réunion au Café Delattre, à dix heures ; départ à dix heures un quart très précises pour se rendre rue Pauvrée où s'organisera le cortège. Insigne de rigueur ; grande tenue noire. L'appel se fera au local au retour de la manifestation. Toute absence non excusée par un motif sérieux, par une lettre adressée au président avant la réunion, est passible d'une amende de cinquante centimes.

—— Médaillés coloniaux. — La Commission de la Société des médaillés et soldats coloniaux de Roubaix, espère que tous les sociétaires auront à cœur d'assister à la touchante cérémonie de la Toussaint, afin de rendre à leurs frères d'armes morts pour la Patrie l'hommage qui leur est dû. Réunion vendredi à dix heures du matin, boulevard de Strasbourg, 50. Départ à dix heures et demie pour le Café Pandore.

—— Les membres de la Société des Anciens militaires belges de Léopold Ier, sont invités à se trouver le 1er novembre 1901, à leur local, rue de la Gare, 142, à neuf heures et demie précises, pour aller en corps déposer une couronne sur la tombe de leur confrère décédé dans le courant de l'année. Le règlement sera appliqué aux absents. Présence obligatoire.

A TOURCOING

Nous croyons savoir qu'au cours de la manifestation officielle qui se fera vendredi matin, à dix heures, au cimetière du Pont-de-Nouville, six discours seront prononcés sur les monuments des victimes du devoir et du travail, ainsi que sur celui élevé à la mémoire des soldats morts pour la Patrie.

On nous prie de rappeler que la réunion des sociétés se fera à 9 heures trois quarts, place de l'Hôtel-de-Ville et rues adjacentes : chaque société se placera suivant le numéro d'ordre qui lui a été désigné. Le départ du cortège s'effectuera à 10 heures un quart très précises. Les sociétés défileront devant l'administration à la sortie du cimetière et le cortège se disloquera.

—— Association des Anciens soldats coloniaux. — Les membres de la société sont priés de se rendre au siège social de la société, Café Bonte, place de la République, vendredi à neuf heures un quart très précises, afin de se former en groupe pour prendre part au cortège qui se rendra au cimetière de la ville.

—— La fédération des syndicats « La Solidarité ouvrière », informe ses membres que le départ de la place du Calvaire se fera un quart d'heure plus tôt que les convocation ne l'ont annoncé, c'est-à-dire à neuf heures trois quarts, la formation du cortège officiel ayant lieu à dix heures à l'Hôtel de Ville.

—— Les membres de la société des « Trompettes Intimes » sont priés de se trouver à leur local le vendredi 1er novembre, à neuf heures très précises pour prendre part au cortège.

—— Société de tir et d'instruction militaire des Anciens sous-officiers de Tourcoing. — Les sociétaires sont priés de se rendre au local, Café du Centre, le vendredi 1er novembre, à neuf heures précises du matin, pour prendre part à la manifestation annuelle au monument élevé au cimetière, à la mémoire des soldats français morts pour la Patrie. Tenue : vêtement noir, chapeau haut de forme, gants. Insigne de rigueur. Cette réunion précédant le banquet qui a lieu le 10 novembre, la Commission compte sur la présence de tous les sociétaires.

A CROIX

Demain 1er novembre, les sociétés d'anciens militaires, pompiers, gymnastique, musique et chorales de Croix, iront déposer une couronne au monument des soldats de Croix, morts pour la Patrie. Le cortège se formera sur la Grand'Place, à neuf heures un quart du matin. Le départ aura lieu à neuf heures et demie. Des pancartes indiqueront l'emplacement des sociétés.

—— Les membres de la Société des anciens militaires « La Revanche », établie à l'Alumette, sont priés de se rendre au siège, vendredi 1er novembre, à huit heures et demie du matin. Insigne de rigueur.

—— Les membres de la société du « Souvenir Français » sont priés de prendre part au cortège des sociétés patriotiques de Croix, le 1er novembre. Réunion à neuf heures un quart, à l'estaminet Cartier, Grand'Place.

—— Société de gymnastique et d'armes « La Patriote ». — Les sociétaires (adultes et pupilles), sont priés de se rendre au local, le vendredi 1er novembre, à neuf heures un quart très précises, pour prendre part à la manifestation de la Toussaint. Tenue d'hiver. La amende sera appliquée aux absents.

A WATTRELOS

—— Société de gymnastique la « Patriote ». — Les gymnastes et pupilles sont priés de se rendre au local, vendredi 1er novembre, à dix heures du matin, pour aller en corporation par la bande des soldats morts pour la Patrie. A l'issue de cette cérémonie aura lieu le renouvellement du Comité pour 1902. La sortie aura lieu à dix heures et demie.

Le Comité de la Jeunesse Catholique se réunira demain 1er novembre, à onze heures et demie précises, au Cercle Saint-Joseph, pour prendre part à la manifestation qui aura lieu à midi.

LE DIMANCHE 3 NOVEMBRE
A ROUBAIX

Comme les années précédentes, l'Union Sociale et Patriotique a décidé de renouveler, à l'occasion de la Toussaint, sa visite aux tombes des Victimes du Travail et des Soldats morts pour la Patrie.

Tous les travailleurs roubaisiens qui conservent le culte de leurs morts, et leur gardent un souvenir fidèle, tous ceux de nos concitoyens qui ont toujours au cœur le culte du patriotisme, tiendront à répondre à l'appel de l'Union Sociale et Patriotique et viendront participer au pieux pèlerinage organisé par cette Association.

Nous les engageons à venir en grand nombre, le dimanche 3 novembre pour aller, en un cortège imposant, au cimetière de Roubaix, où des discours seront prononcés :

1. Par M. E. Motte, député, sur la tombe des Victimes du travail; 2. par M. E. Roussel, conseiller général, sur celle des Soldats morts pour la Patrie.

Tous les adhérents de l'Union Sociale et Patriotique tiendront à assister à cette cérémonie commémorative.

Réunion à dix heures trois quarts du matin, au café Pandore, 28, rue Pauvrée.

Départ à onze heures précises.

LES MESSES DE LA TOUSSAINT

A ROUBAIX. — A l'occasion de la fête de la Toussaint, des messes en musique seront chantées dans la plupart des églises.

A Saint-Martin, les chœurs mixtes interpréteront, à la grand'messe de dix heures, sous la direction de M. Paul Fournier, maître de chapelle, avec accompagnement d'orgue et de quatuor à cordes, les morceaux suivants : « O Salutaris », de Th. Dubois ; « Kyrie, Gloria, Sanctus, Benedictus, Agnus », de la messe de E. Bonichère ; « Credo », de la messe de Cherubini ; « Tantum ergo », de Lipacher. Les solistes seront : MM. H. Carton et P. Gramiaux; l'organiste M. Eug. Delporte.

A Notre-Dame, à la grand'messe de neuf heures et demie, la société chorale exécutera, sous la direction de M. Alb. Duhamel, la messe solennelle de St-Rémy, de Théodore Dubois. L'orgue sera tenu par M. Koszul. Les soli seront chantés par MM. Léon Verneuil et Louis Dewispelaere.

A Saint-Sépulcre, la maîtrise, dirigée par M. Vandervelden, interprétera la messe à trois voix de Saint-Louis, de Théodore de la Hache, avec accompagnement d'orgue par M. Vaillant. Les soli seront chantés par MM. Debruyne, Carette et Beuque.

Au Sacré-Cœur, la chorale chantera la messe de Leigh Bordès avec orchestre.

A Saint-Joseph, la chorale Saint-Henri interprètera la messe de Haller.

Au Saint-Rédempteur, la messe du premier ton harmonisée sera chantée par la maîtrise de la paroisse.

A LANNOY. — Vendredi prochain, fête de la Toussaint, la société chorale de l'église donnera, pendant la messe de dix heures, une audition de la messe de Desnage. Les soli seront chantés par MM. Broux, Pomme, Vandekerkove, Wamour et Sequin. M. Achille Plouvier, organiste de la paroisse, exécutera sur l'orgue : à l'Offertoire, la « Marche héroïque de Jeanne d'Arc », de Th. Dubois, et pour la sortie, « la Marche Triomphale », de Lemmens.

A LEERS. — La fête de la Toussaint sera célébrée avec un grand éclat. Les offices du matin auront lieu aux mêmes heures que les dimanches. Aux vêpres, à deux heures et demie, il y aura sermon et recommandation extraordinaire des morts. Le lendemain, jour de la commémoration des morts, aura lieu, à huit heures et demie, un service solennel pour tous les fidèles trépassés, suivi de la procession au cimentière.

WATTRELOS

BRIS DE CLOTURE. — Un tisseur, Paul Vanwinsberghe, âgé de 24 ans, demeurant rue de France, a donné des coups à Elodie Baert, cabaretière, rue du Congo, et a jeté des briques dans la porte de son habitation, ce qui a occasionné trois francs de dégâts. Procès-verbal a été dressé pour bris de clôture.

PAROISSE SAINT-VINCENT-DE-PAUL. — Une mission sera donnée prochainement à St-Vincent-de-Paul, par les RR. PP. Rédemptoristes. Elle commencera le dimanche 3 novembre et se clôturera le dimanche 24 novembre, par l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. Les paroissiens de St-Vincent-de-Paul auront la bonne fortune de posséder, pendant trois semaines, deux orateurs de première valeur. Durant le cours de la mission, un troisième Père, connaissant parfaitement le flamand, viendra se joindre à eux, et se consacrera aux besoins religieux de la population flamande. Dès maintenant, il nous est permis d'augurer qu'une foule considérable suivra les différents exercices avec un grand empressement et une vive sympathie.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS
ÉCLAIRAGE, OBJETS D'ART
Les magasins et ateliers de **MOREL-GOYEZ**, 29 et 27, *rue Royale*, à Lille, sont transférés et réunis 29, *rue Esquermoise*, ancienne maison HENRI DELESALLE. 7623

TOURCOING

UN ACCIDENT DANS UNE HUILERIE. — Dans l'après-midi d'hier, vers trois heures, un accident s'est produit dans l'huilerie de MM. Dumortier frères, rue du Moulin. Un manœuvre, Léon Coupleux, âgé de 17 ans, demeurant rue Lafontaine, a eu l'annulaire de la main gauche entaillé par un

DERNIÈRE HEURE

3e Édition *De nos correspondants particuliers et par fil spécial* **3e Édition**

LE CONFLIT FRANCO-TURC

Départ inopiné de l'escadre méditerranéenne. — La démonstration navale dans les eaux turques.

Paris, 30 octobre. — Nous croyons pouvoir annoncer, dit la « Presse » et nous tenons les renseignements d'une source tout à fait sûre, que, sous la pression de l'opinion publique, le gouvernement est enfin décidé à agir énergiquement vis-à-vis de la Turquie. On nous affirme en effet que, ce matin même, la flotte française destinée à faire dans les eaux turques une démonstration navale, a reçu l'ordre d'appareiller. Le motif du départ a été tenu secret pour tous les officiers, sauf pour le commandant de l'escadre. Au ministère des affaires étrangères, M. de Billy, chargé des rapports avec la presse, déclare ne rien savoir ; il fait observer que la flotte est partie pour faire des exercices de tir.

Paris, 1 heure matin. — On observe dans les milieux officiels la plus grande réserve pour ce qui concerne le départ inopiné de l'escadre de la Méditerranée. Le bruit a continué à courir avec persistance dans la soirée que le gouvernement, décidé à agir énergiquement pour arriver au règlement du conflit franco-turc, aurait chargé l'amiral de Maigret de faire une démonstration navale dans les eaux turques. Mais si ce bruit, assez vraisemblable en somme, n'a pas été démenti, il n'a pas reçu non plus sa confirmation officielle.

On conçoit, d'ailleurs fort bien, nous disait ce soir un personnage qui a des attaches officieuses, que si cette hypothèse est exacte, le gouvernement ne puisse faire de communications que quelques heures seulement après le départ de nos bâtiments. Une indiscrétion sur le véritable caractère de la mission de l'amiral de Maigret pourrait même présenter de sérieux inconvénients. Quoi qu'il en soit, on sera assez rapidement fixé et la journée de demain ne se passera sans doute pas, sans que l'on sache la cause de l'appareillage de l'escadre : exercices de tir ou démonstration navale.

Paris, 30 octobre. — Nous recevons dit le *Figaro* de demain, une dépêche de notre correspondant de Toulon, qui nous informe qu'une division composée de trois cuirassés et de deux croiseurs, sous les ordres du contre-amiral Caillard, a fait route vers le Levant. 2.000 hommes de troupes de débarquement seraient joints à l'expédition.

On dit — et nous enregistrons ce bruit sous toutes réserves — que cette division se dirige vers Salonique ou plutôt vers l'île de Mithylène, qui commande à la fois l'entrée des Dardanelles et le golfe de Smyrne.

L'amiral Caillard aurait l'ordre, si toutes des satisfaction matérielles et morales exigées par la France n'étaient pas immédiatement accordées, de s'emparer des douanes du port en vue duquel ces bâtiments seront embossés.

A LA COMMISSION DU BUDGET
LA QUESTION DE L'EMPRUNT

Paris, 30 octobre. — On a communiqué à la presse le procès-verbal suivant de la séance de la commission :

« La Commission du budget s'est réunie, aujourd'hui, sous la présidence de M. Georges Berger, vice-président. M. Hubbard, rapporteur du projet d'emprunt, a présenté l'économie générale du projet qu'il a examiné sous tous ses aspects. Après cet exposé, la Commission s'est ajournée à lundi afin de donner au Gouvernement le temps de faire imprimer et distribuer, aux membres de la Commission, les documents nécessaires à l'étude approfondie de la question. MM. Berger et Hubbard ont reçu la mission d'aller demander au Gouvernement de donner satisfaction aux désirs de la Commission. »

Le procès-verbal officiel de la commission ne donne qu'une physionomie très imparfaite de la délibération de la commission qui a été des plus animée.

M. Sembat s'est élevé avec véhémence contre les réticences du Gouvernement. « Nous n'entendons pas, s'est-il écrié, qu'on nous fasse ainsi régler en sourdine toute l'expédition de Chine et qu'on masque toute la question chinoise derrière une opération d'emprunt. »

Selon M. Sembat, le Gouvernement ne sait pas encore à quoi s'en tenir exactement sur le chiffre définitif de l'indemnité totale qu'il aura à faire payer par la Chine. « Ça monte et ça baisse, selon les moments, dit M. Sembat, et l'on voudrait que nous régularisions au pied levé une pareille opération ! »

D'autre part, la question des garanties offertes à la Chine a été pour une grande part dans l'ajournement de la discussion. Les membres de la Commission ne veulent pas engager leur responsabilité sans avoir examiné par le menu quels sont les gages qui garantissent l'opération mutuelle et sur quel mécanisme il repose.

Bref, la Commission ne veut rien entendre sans une argumentation sérieuse. C'est dans cet esprit qu'avant de se séparer, elle a chargé MM. Berger et Hubbard d'aller réclamer impérieusement aux ministres des Affaires étrangères et des Finances des éclaircissements complets avant de passer outre à l'examen du fond du projet.

POURSUITES
CONTRE UN JOURNAL ANTIMILITARISTE

Saint-Etienne, 30 octobre. — Le journal *Le Drapeau Rouge*, qui publiait récemment des articles antimilitaristes, est cité devant le tribunal correctionnel pour excitation des soldats à la rebellion.

LES CONGRÉGATIONS
LA POLITIQUE DU PRÉFET MONTEIL

Limoges, 30 octobre. — La détestable politique suivie par le singulier préfet Monteil, écœure les radicaux eux-mêmes. L'un d'eux et non des moindres, le docteur Merquet, vient de donner sa démission de maire de Rochechouart, à la suite de la décision du préfet d'expulser les sœurs de l'école maternelle de la localité où leurs services sont des plus appréciés de tous.

UNE SECONDE EXPLOSION A LYON. — TROIS BLESSÉS

Lyon, 30 octobre. — En même temps que se produisait hier soir l'explosion que nous avons signalée, à la Société des pellicules français, une seconde explosion avait lieu dans un local du Cercle de l'Association générale des étudiants. C'est en installant une conduite de gaz que l'accident s'est produit, occasionné par un ouvrier plombier, nommé François Orliange, qui a été la première victime de son imprudence. Deux autres personnes ont été également atteintes par les flammes : MM. Chautrate, gérant du mess, et Héritier, employé à l'association des étudiants.

LES FUSILS DE MONTCEAU

Montceau-les-Mines, 30 octobre. — On sait que des caisses entières d'armes de guerre transformées avaient été reçues par chemin de fer par plusieurs personnes de Montceau et des environs. Le juge d'instruction de Chalon-sur-Saône vient d'ouvrir une information sur la détention de ces armes.

GRAVES INONDATIONS EN ITALIE
NOMBREUSES VICTIMES

Rome, 30 octobre. — On mande de Messine qu'une violente inondation a causé dans l'arrondissement de très graves dégâts. A Scaletta l'on constate quatre morts et dix blessés. A Guiomandri, il y a sept morts. Des secours ont été envoyés.

A Palagino et à Massafra, plusieurs maisons se sont écroulées. On craint qu'il n'y ait plusieurs victimes.

TREMBLEMENTS DE TERRE EN ITALIE

Rome, 30 octobre. — Des informations venues de Milan signalent cette après-midi que des secousses de tremblement de terre avaient été ressenties à Milan, à Lodi et à Gallapate. Les mêmes secousses ont été constatées à trois heures 50 à Spezia, Brescia, Vérone, Demodos, Sala, Gênes, Savone, Noviligure, Massaritama, Bologne, Ferrare, Beggio d'Emilia.

Milan, 30 octobre. — Cette après-midi, de fortes secousses de tremblement de terre ont été ressenties à Gannarate, causant quelques dégâts à de vieilles maisons. Une légère secousse a été également ressentie à Milan et à Lodi.

UNE SECOUSSE A GRENOBLE

Grenoble, 30 octobre. — Le sismographe de la Faculté des sciences a enregistré, aujourd'hui, à trois heures trois minutes vingt-deux secondes du soir, une secousse sismique dans la direction du Nord-Est.

L'EXÉCUTION DE CSOLGOLZ
RÉUNIONS ANARCHISTES A LONDRES

Londres, 30 octobre. — On lit dans l'*Echo*, journal du soir : Un grand nombre de clubs se sont réunis la nuit dernière à l